

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1937-1938)
Heft: 5

Rubrik: Mitteilungen der Sektionen = Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications du Comité central.

XVII^e Exposition générale de la Société.

Au présent numéro est joint le bulletin provisoire de participation (feuille verte) qui doit être renvoyé *avant le 1^{er} février 1938* au secrétariat central, Avenue des Alpes 10, à Neuchâtel.

Les dates de l'exposition sont les suivantes :

Délai pour l'envoi du bulletin définitif (feuille blanche) 1^{er} mars 1938.

Délai pour l'envoi des œuvres : 2 au 9 mars 1938.

Ouverture de l'exposition : 26 mars 1938.

Clôture de l'exposition : 24 avril 1938.

Jury des expositions de la Société et candidats. — Suivant décision de l'assemblée générale de Lucerne 1934, l'occasion est offerte aux artistes désirant présenter leur candidature à la Société et qui n'ont pas encore participé à une exposition nationale suisse des Beaux-Arts, de soumettre trois œuvres au jury de notre XVII^e Exposition générale 1938 à Bâle. Les œuvres doivent être envoyées du 2 au 9 mars 1938 à la Kunsthalle de Bâle. Le transport aller et retour des œuvres est effectué aux frais et risques de l'artiste. Chaque œuvre doit être munie d'une étiquette portant les indications suivantes : nom, prénom, adresse exacte ; titre de l'œuvre et sa valeur pour l'assurance incendie.

L'indication « **Candidat** » sera portée visiblement tant sur l'étiquette que sur la caisse.

En aucun cas les œuvres ne seront exposées ; elles seront seulement examinées par le jury puis renvoyées.

Un jugement favorable prononcé par le jury ne donne à l'auteur des œuvres que le droit de présenter sa candidature à l'une des sections de notre Société et équivaut, par conséquent, à l'admission de l'artiste à une Exposition nationale.

* * *

Le sculpteur Adolphe Meyer, à Zurich, a fêté, le 21 octobre, son 70^e anniversaire. Le Comité central lui a exprimé à cette occasion ses meilleurs vœux. De même à Arnold Hünerwadel, sculpteur à Zurich, qui a atteint, le 10 décembre, ses soixante ans.

Mitteilungen der Sektionen.

Communications des Sections.

Die Sektion Zürich hat ihren neuen Vorstand wie folgt bestellt :

Le comité de la section de Zurich est composé comme suit :

<i>Präsident :</i>	Fries Willy, Maler,	<i>président.</i>
<i>Vize-Präsident :</i>	Hügin Karl, Maler,	<i>vice-président.</i>
<i>Kassier :</i>	Berger Léon, Bildhauer,	<i>caissier.</i>
<i>Secrétaires :</i>	Holzmann Adolf, Maler.	
	Hugentobler Iwan, Maler,	<i>secrétaires.</i>
<i>Protokollführer :</i>	Ritzmann Jakob, Maler,	<i>procès-verbaux.</i>
<i>Beisitzer :</i>	Baltensperger Ernst, Maler,	
	Müller Heinrich, Maler,	<i>assesseurs.</i>